



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 19 mai 2020, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 938-2020 modifiant le règlement numéro 935-2019 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2020
- Règlement numéro 939-2020 modifiant le règlement numéro 936-2019 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2020
- Règlement numéro 940-2020 modifiant le règlement numéro 937-2019 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2020

Les règlements numéros 938-2020, 939-2020 et 940-2020 sont déposés au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1L0 et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Les règlements numéros 938-2020, 939-2020 et 940-2020 entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 2 juin 2020.

Chloé Gagnon

Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 2 juin 2020 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juin 2020.

Chloé Gagnon

Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière